

# Zoom sur l'agroalimentaire

Bulletin d'information de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Volume 9, numéro 2

Octobre 2018

## De nouveaux diplômés en productions animales et une nouvelle cohorte

Sylvie **BUJOLD**,  
conseillère en relève, en économie et en gestion



**MM. Steve Arsenault et Simon Thibodeau ont terminé avec succès la formation en ligne en productions animales offerte par le Centre de formation agricole Saint-Anselme. Nous les félicitons pour leur détermination.**

Cette formation est conçue pour pouvoir s'adapter à diverses productions animales selon les besoins. De plus, le diplôme obtenu peut donner accès à différentes subventions du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

Par ailleurs, une nouvelle cohorte d'étudiants arrivera cet automne. Des renseignements sur la formation offerte sont accessibles sur le site Internet du Centre de formation agricole Saint-Anselme : <http://www.cfastanselme.com>.

Pour obtenir de l'information ou vous inscrire, communiquez avec M<sup>me</sup> Sylvie Bujold au 418 388 2282, poste 1953.

## L'Ordre national du mérite agricole 2019 : saisissez l'occasion de vous dépasser

Carmen **ST-DENIS**,  
adjointe au directeur régional et conseillère en développement rural



Tous les cinq ans, les entreprises agricoles de notre région sont conviées, avec celles des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, à participer au concours de l'Ordre national du mérite agricole. La prochaine édition aura lieu en 2019. Il faut déjà commencer à y penser.

Qui peut s'inscrire? Toutes les entreprises agricoles, petites ou grandes, enregistrées au MAPAQ depuis cinq ans en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### En quoi consiste le concours?

- Les propriétaires d'entreprise peuvent s'inscrire dans trois catégories : *Bronze* (lors d'une première participation), *Argent* et *Or*.
- Une équipe de juges visite chacune des entreprises inscrites pour en évaluer les différents aspects.
- Les prix sont décernés au cours d'un gala rassemblant tous les participants ainsi que les acteurs du milieu agricole de votre région.

### Pourquoi participer?

- Obtenir un portrait de votre entreprise dressé par des juges chevronnés.
- Renforcer votre gestion et votre pratique.
- Vous mesurer à vos pairs.
- Prendre part à une séance photo réalisée par un professionnel sur les lieux de votre entreprise.
- Bénéficier d'une visibilité sur les plans régional et national.

La période d'inscription se déroulera du 15 janvier au 1<sup>er</sup> mai 2019. Nous vous tiendrons informés au cours des prochains mois.

### Dans ce numéro

Le programme Prime-Vert est de retour	2
Le coût de revient, je m'en sers	3
Le piégeage de papillons dans les cultures légumières	3
Développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles : de l'aide pour toi	4
Utilisation de la coquille de palourde pour chauler les sols des Îles-de-la-Madeleine	4
À l'agenda	4



## Le programme Prime-Vert est de retour

# PRIME- VERT



Marjolaine **BERNIER LEDUC**, agronome, conseillère en santé des sols

La nouvelle mouture du programme Prime-Vert pour 2018-2023 est lancée. Ce programme vise à aider les exploitations agricoles à relever les défis que présente la protection de l'environnement, un des principes fondamentaux du développement durable. Il comporte trois volets dont le volet 1, qui permet de soutenir des actions à l'échelle de l'entreprise.

Ainsi, les entreprises qui souhaitent mettre en place des aménagements durables qui intègrent des arbres et des arbustes, tels que **des haies brise-vent, des bandes riveraines et des aménagements favorisant la biodiversité** (îlots boisés), peuvent bénéficier d'une aide financière. Ces aménagements jouent un rôle important pour freiner l'érosion des sols, protéger les cours d'eau et diminuer la dérive des pesticides. Une des nouveautés du programme est le soutien à **la régénération** et à **l'entretien** des haies implantées dans le cadre de sa version antérieure.

De plus, une mesure de ce programme vise à encourager les pratiques de conservation des sols dans les entreprises qui rencontrent des problèmes liés à la santé et à la conservation des sols, tels que l'érosion en plein champ. Le programme permet également, pour la première fois, de soutenir **l'implantation de cultures de couverture**. Ces cultures sont des plantes ou des mélanges de plantes semés après ou pendant une culture dans le but de couvrir ou de nourrir le sol.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer les risques liés aux pesticides, **plusieurs équipements visant à réduire la dérive** ou permettant des applications mieux contrôlées peuvent être subventionnés. Ainsi, **plusieurs outils de désherbage mécanique ou de protection des cultures (toile d'occultation, filet anti-insectes)** sont admissibles et peuvent s'avérer intéressants pour les entreprises inscrites dans une démarche de certification biologique ou certifiées biologiques.

Les entreprises horticoles peuvent également demander de l'aide pour **des équipements et des infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux**

**usées**, pour des équipements permettant **l'application en bande des matières fertilisantes** et pour **l'adoption de bonnes pratiques de gestion des eaux d'irrigation** en ce qui concerne les cultures irriguées ou en voie de l'être.

Des mesures spécifiques aux productions animales se trouvent aussi dans ce volet. On assiste, notamment, au retour de l'aide financière accordée pour les structures d'entreposage (fosses). Cette mesure vise particulièrement les petites entreprises (3 600 kg de  $P_2O_5$  ou moins) détenues par la relève (moins de 40 ans, minimum de 20 % des parts). Elle peut inclure des travaux de construction, d'agrandissement et de réparation. Une exception existe pour les transferts de plus grandes entreprises (3 600 kg de  $P_2O_5$  ou plus) effectués après le 1<sup>er</sup> avril 2018, lorsque la proportion passe de moins de 20 % des parts à 50 % ou plus.

La réalisation d'aménagements alternatifs pour les bovins de boucherie est toujours admissible à une aide financière dans la nouvelle mouture du programme. Les travaux peuvent prendre différentes formes : correctifs apportés à un aménagement existant, clos d'hivernage avec bande filtrante, aire d'alimentation couverte, ouvrage de stockage temporaire ou non.

Pour pouvoir bénéficier du programme Prime-Vert, l'entreprise doit présenter un projet qui soit justifié dans **un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)** à jour. Le PAA permet de planifier les interventions en agroenvironnement au sein de l'entreprise et doit exister depuis sept ans ou moins en date de la demande d'aide financière. Il est réalisé par un agronome. De plus, pour que le PAA soit financé, le professionnel doit être reconnu par le réseau Agriconseils.

Le volet 1 offre **des taux d'aide financière de 70 % pouvant être bonifiés jusqu'à 90 %** pour certaines interventions dans des entreprises de la relève en cours de certification ou ayant obtenu celle-ci ou encore des entreprises inscrites dans une démarche de mobilisation collective.

Si vous voulez en savoir plus sur le programme Prime-Vert, communiquez avec M<sup>me</sup> Marjolaine Bernier-Leduc au 418 388-2282, poste 1962.



## Le coût de revient, je m'en sers

Johanne **GUIITÉ**,  
*conseillère en agrotourisme, en commercialisation et  
 en transformation alimentaire*

Connaître le coût de production ou le coût de revient des produits qu'une entreprise souhaite mettre en marché demeure un outil de gestion et de suivi qui vise à maximiser la rentabilité de cette entreprise. Le MAPAQ et ses partenaires souhaitent offrir des ateliers afin de présenter les méthodes de base du calcul du coût de revient en ce qui a trait à la transformation agroalimentaire ou au maraîchage diversifié. L'objectif demeure de répondre à vos besoins. Nous vous invitons à répondre aux questions qui suivent et à nous retourner le tout par courriel ou à nous téléphoner. Nous planifierons les ateliers selon vos réponses.

### Questions

### Réponses

Quelle est la durée souhaitée (un ou deux jours)?

Quel est le mois idéal?

Quelle est la production agricole?

Quel produit est transformé?



## Le piégeage de papillons dans les cultures légumières

Dominique **MARTIN**,  
*agronome, conseillère en productions horticoles et en agriculture biologique*

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, nous participons au piégeage d'insectes nuisibles pour plusieurs productions maraîchères. Avec l'aide d'étudiants embauchés pour l'été, nous collectons des spécimens dans des fermes pour un réseau de vigilance provinciale, soit le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP). Ce réseau a pour mission d'informer les producteurs et autres intervenants sur la présence et l'évolution des ennemis des cultures dans les différentes régions du Québec.

L'observation des insectes au champ est en fait la première étape de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Pour attirer les papillons, nous utilisons la phéromone de l'espèce spécifique, c'est-à-dire l'hormone attractive de l'insecte femelle, qui intriguera le papillon mâle. Pour les mouches, nous avons recours à des plaquettes collantes posées à la hauteur du vol de l'insecte dans le champ.

Les insectes qui nous intéressent dans la région sont la teigne du poireau dans l'ail, la cécidomyie du chou-fleur dans les crucifères, la mouche de la carotte et plusieurs papillons dans le maïs sucré (légiionnaire d'automne, ver de l'épi, ver gris occidental du haricot et pyrale du maïs). Cela permet de suivre l'arrivée et les périodes de ponte de ces insectes ravageurs pour ensuite non seulement utiliser un moyen de lutte au bon moment, mais aussi réaliser des économies appréciables en n'intervenant que lorsque cela est justifié. Vous pouvez suivre le RAP en vous inscrivant à l'adresse suivante :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Services/Pages/InscriptionRAP.aspx>.

La durée des ateliers est souvent de six heures avec des démonstrations et des exercices pratiques. Le tout peut être associé à de l'accompagnement dans les entreprises.

Alors, on vous prépare un atelier?

Communiquez avec M<sup>me</sup> Johanne Guité par téléphone au 418 388-2282 ou au 1 877 221-7038, poste 1954, ou encore par courriel à [johanne.guite@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:johanne.guite@mapaq.gouv.qc.ca).

## Développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles : de l'aide pour toi

Sylvie **BUJOLD**, *conseillère en relève, en économie et en gestion*




Savais-tu que le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) comporte des mesures d'aide à la relève qui visent à soutenir financièrement la participation à des activités de développement ciblé des compétences et de formation?

L'aide accordée se décline en deux volets :

- **Les projets de groupe de la relève** : L'aide financière peut couvrir jusqu'à 70 % des dépenses admissibles pour un maximum de 5 000 \$ par projet.
- **Les activités de formation ou les stages individuels** : L'aide financière peut couvrir jusqu'à 70 % des dépenses admissibles pour un maximum de 1 000 \$ par participant.

Donc, si tu as un projet de formation ou de stage spécialisé qui pourrait contribuer au développement de tes compétences agricoles et au succès de ton projet d'établissement ou d'expansion, n'hésite pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Sylvie Bujold au 418 388 2282, poste 1953, pour obtenir plus d'information.

### À l'agenda

5 octobre	Congrès Bœuf 2018, Parc de l'exposition agricole, Victoriaville Information : <a href="#">CRAAQ</a>
6 et 7 octobre	Marché public du festival La Virée, Carleton-sur-Mer
30 octobre	Symposium sur les bovins laitiers 2018, Centrexpo Cogeco, Drummondville. Information : <a href="#">CRAAQ</a> 
6 novembre	Colloque maraîcher bio, 2 <sup>e</sup> édition, Club de golf de la Vallée du Richelieu, Sainte-Julie. Information : <a href="#">CRAAQ</a> 
23 novembre	Colloque sur la pomme de terre 2018, Centre des congrès, Lévis Information : <a href="#">CRAAQ</a>
21 novembre	Colloque Gestion 2018, « L'innovation », Centrexpo Cogeco, Drummondville. Information : <a href="#">CRAAQ</a> 
Décembre	Souper-conférence portant sur la production bovine, MAPAQ régional, date à confirmer
À venir	Séance d'information « Les premiers pas vers la transformation alimentaire », MAPAQ régional

## Utilisation de la coquille de palourde pour chauler les sols des Îles-de-la-Madeleine

Robert **ROBITAILLE**,  
*conseiller en production*

**Le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) poursuit ses essais de valorisation de la coquille de palourde avec la collaboration du MAPAQ, une troisième phase, après des tests concluants au laboratoire et en champ avec de la coquille broyée grossièrement.**

Les objectifs sont les suivants :

- Modéliser la granulométrie optimale de concassage de la coquille.
- Tester divers broyeurs et choisir celui fournissant le matériel optimal.
- Tester au champ des coquilles broyées avec ce procédé.
- Mettre en place la filière de valorisation du produit.

Ce projet bénéficie d'une aide financière de 27 557,57 \$ du programme Prime-Vert en raison de son effet positif sur l'acidité, un facteur important de dégradation des sols des Îles-de-la-Madeleine, et sur les émissions de gaz à effet de serre liées à l'achat de chaux à l'extérieur de l'archipel.

*Zoom sur l'agroalimentaire* est réalisé par la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**  
34, boulevard Perron Ouest, case postale 524, Caplan (Québec) G0C 1H0  
Téléphone : 418 388-2282 | 1 877 221-7038 - Télécopieur : 418 388-2834  
Courriel : [gaspesie-iles@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:gaspesie-iles@mapaq.gouv.qc.ca)  
Site internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine)